

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° DP2017-06

CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE TRAVAUX 2019

- Vu les statuts du SEZEO,
- Vu la délibération n°2017/83 du 07 décembre 2017 portant délégation de pouvoir au Président,
- Vu le règlement relatif aux aides aux communes et à leurs groupements,
- Vu la décision n°DP2017-05 du 21 décembre 2017 sollicitant le concours financier du département de l'Oise au titre de 2018,
- Considérant les opérations de travaux prévues en plusieurs tranches,

Le Président du SEZEO,

SOLLICITE pour l'année 2019, le concours financier du Département de l'Oise au titre des travaux de de renforcement et d'intégration des réseaux secs, de renforcement et de mise aux normes de l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes au SEZEO,

APPROUVE le montant total de travaux subventionnables de 656 476,00 euros hors taxe,

SOLLICITE à cet effet une subvention au taux communal afin de ne pas pénaliser les communes rurales délégataires,

PREND ACTE que la demande de subvention concerne 6 dossiers faisant chacun l'objet d'une notice explicative et d'un plan de financement détaillés,

SOLLICITE l'obtention d'une dérogation afin de pouvoir démarrer les travaux avant la décision d'attribution des subventions du Département de l'Oise.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Thourotte, le 21 décembre 2017,

Le Président,
O. FERREIRA

Publication et affichage le 21 décembre 2017.

